

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR JEAN-DANIEL TSCHAN, DEPUTE (PCSI), INTITULEE « QUELLE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CANTON DU JURA EN RELATION AVEC L'OUVERTURE, EN 2017, DE LA TRANSJURANE ? (N° 2839) »

L'auteur de la question écrite évoque l'ouverture complète de la Transjurane en 2017 créant une meilleure accessibilité de la région tant du côté suisse que français. Il souhaite que des démarches utiles en termes de promotion économique soient entreprises afin de valoriser ce nouvel atout. Il prend l'exemple de plusieurs régions en Suisse qui ont bénéficié de l'ouverture de liaisons autoroutières avec les grands centres du pays, notamment le canton de Fribourg qui a attiré un nombre impressionnant d'entreprises avec l'ouverture de l'A1 entre Berne et Lausanne.

Aux questions suivantes posées, le Gouvernement y répond comme suit :

1) **Jugez-vous opportun de mettre en place une stratégie de promotion économique particulière en vue de l'ouverture de la Transjurane en 2017 ?**

Il s'agit en préambule de relever les efforts des autorités cantonales pour une meilleure accessibilité du canton du Jura, tant sur le plan autoroutier que ferroviaire. Ces efforts touchent à leur but avec l'ouverture complète de la Transjurane et la mise en service de la ligne ferroviaire Bienne-Belfort dans le courant de l'année 2017.

Les stratégies du canton du Jura (Jura l'Original), de Jura Tourisme et de la Promotion économique (BaselArea qui réunit les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura) intègrent depuis plusieurs années cette meilleure accessibilité de canton du Jura dans leur communication. Leurs sites internet, leurs supports de promotion, leurs campagnes de promotion et leurs réseaux sociaux valorisent cet atout qui fait partie de l'amélioration globale des conditions-cadres offertes aux investisseurs, touristes et habitants potentiels. Ces différentes actions s'effectuent de manière coordonnée.

Les collectivités publiques, en particulier les communes ou les syndicats de communes ont également anticipé cet atout en créant des zones d'activités à proximité immédiate des jonctions d'autoroutes. De son côté, le canton du Jura a labellisé certaines zones avec un statut de zone d'activités d'intérêt cantonal (AIC), qui sont devenues une référence pour la promotion de l'économie, avec entre autres une accélération des procédures lors de l'octroi des permis de construire.

Rappelons cependant, que du point de vue de la promotion économique extérieure (en l'occurrence de notre capacité à convaincre des décideurs économiques extérieurs au canton à investir dans le Jura), l'ouverture complète de la Transjurane permettra de combler une lacune par rapport aux régions concurrentes. Elle ne constituera pas un avantage comparatif étant donné que nos concurrents sont déjà tous dotés d'une telle infrastructure. La politique de promotion économique sera dorénavant plus facile parce qu'on aura comblé un retard, mais elle ne nous dotera pas d'un atout dont la concurrence serait dépourvue.

Au vu de ces considérations, le Gouvernement n'envisage pas une stratégie de promotion économique particulière en vue de l'ouverture de la Transjurane en 2017. Il renforcera les stratégies existantes en collaboration avec ses différents partenaires.

2) **Si oui, pouvez-vous en fournir les grandes lignes ?**

Le Gouvernement estime que l'ouverture complète de la Transjurane nécessite une action promotionnelle particulière pour améliorer l'image que le Jura souhaite donner de lui-même à l'extérieur. La mesure no 6 du Programme de développement économique 2013 – 2022 accepté par le Parlement le 27 novembre 2013 « Développer un concept de promotion territoriale généralisé » a pour but de mettre en avant les atouts de la région, car l'attractivité de la région est intimement liée à l'image de celle-ci. A ce titre, le Gouvernement vient d'adopter une

stratégie de marketing territorial pour l'ensemble du canton, stratégie dans laquelle s'intègre parfaitement la mise en valeur de la Transjurane.

3) Envisagez-vous de vous rapprocher des autorités du canton de Fribourg pour vous inspirer de la stratégie qui y a été mise en place avec succès il y a une trentaine d'années ?

Le canton de Fribourg est situé sur un axe stratégique suisse est-ouest et représente une passerelle entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Les contacts pris, à l'époque, de manière informelle avec plusieurs cantons montrent que la réussite d'une autoroute doit être anticipée dans les domaines économiques (achat et équipement de terrains destinés à des zones d'activités situés à proximité des jonctions), de l'approvisionnement (construction d'une aire de ravitaillement et de centres commerciaux) et de l'habitat (développement de zones d'habitation). Les collectivités publiques jurassiennes ont pleinement joué leur rôle dans ces différentes anticipations. Il n'est donc plus nécessaire de s'approcher du canton de Fribourg pour s'inspirer de leur stratégie, qui depuis lors a déjà pris quelques rides.

Par ailleurs, le Gouvernement suit attentivement le projet de réalisation d'une aire de ravitaillement (station-service, magasin avec produits du terroir) sur l'A16 près de Boncourt. Plusieurs Services cantonaux ont participé à des séances du groupe de travail mis sur pied par l'Association pour le développement économique du district de Porrentruy. Le Service de l'économie et de l'emploi a financé partiellement l'étude de la HE-Arc permettant de vérifier la viabilité économique de cette aire de ravitaillement.

4) L'A16 traversant les cantons du Jura et de Berne, ne pensez-vous pas qu'une action de promotion économique commune serait opportune ?

Les deux cantons font partie d'une organisation différente de promotion économique à l'étranger. Le canton du Jura a adhéré en 2016 à l'association intercantonale (BS, BL et JU) BaselArea, alors que le canton de Berne fait partie du Greater Geneva Berne Area (GGBA) avec les cantons de FR, VD, NE, GE et VS. Le Gouvernement estime qu'une action de promotion économique commune avec le canton de Berne ne s'avère, à ce stade, pas nécessaire. Il suivra toutefois l'évolution de la situation avec attention et examinera si une telle action s'avère à l'avenir opportune.

Delémont, le 23 août 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier


Jean-Christophe Kübler